

Le procès en appel de l'affaire des assistants parlementaires se tiendra à Paris entre janvier et février 2026

Ville de Perpignan | 08-09-2025 | 21:17



Louis Aliot

Le Tribunal d'appel de Paris a fixé le calendrier du procès en appel de la dite affaire des assistants parlementaires, qui aura lieu du 13 janvier au 12 février 2026. La décision intervient après que le maire de Perpignan, Louis Aliot, a demandé à être rejugé dans les plus brefs délais.

Dans un communiqué, Aliot a déclaré qu'il participerait à ce nouveau procès « sereinement et en toute confiance », avec la volonté de « lever l'opprobre de condamnations prononcées avec une sévérité inouïe ». Il a souligné que dans cette affaire aucun enrichissement personnel ne lui est reproché et que les faits n'ont strictement aucun lien avec son mandat de maire.

Aliot s'est dit convaincu que le tribunal reconnaîtra son innocence et a assuré que son action politique reste intacte : « Mon énergie et ma détermination à faire rayonner Perpignan et à la mettre au service de ses habitants demeurent intactes ».

Par ailleurs, il a critiqué ses adversaires politiques, qui selon lui ne font qu'utiliser cette affaire pour « gesticuler et lancer des calomnies », sans aucun projet réel pour la ville. Il a conclu que les Perpignanais savent qu'ils peuvent compter sur sa gestion pour répondre à leurs besoins.

Autor: Rédaction